



## Régularisation de charges validé 2 jours avant la signature

-----  
Par Lilou648

Bonjour,  
Bonne année 2022.

Voici ma question:

Nous nous sommes portés acquéreurs d'un appartement et nous avons signé l'acte définitif le 24 novembre 2021.

Les dates ont une importance.

Le 22 novembre l'assemblée général a eu lieu nous n'avons pas été convié car:

- nous n'avons jamais reçu la convocation
- nous n'avons jamais été informé par les vendeurs.

Lors de l'AG il y a eu le vote de la régularisation des charges 2020.

Nous n'étions pas encore propriétaires.

Ainsi j'ai reçu le 9 décembre la demande de régularisation de 433? Au titre de 2020.

Je voudrais savoir qui doit légalement régler les frais?

De mon point de vue ce serait-ce les anciens propriétaires car la régularisation a eu lieu lorsqu'ils étaient copropriétaires.

Merci pr avance pour votre aide

Bonne soirée